



Réussir sa rénovation en 7 étapes clés

**DÉCOUVREZ COMMENT PRÉPARER PAS À PAS
VOTRE PROJET DE RÉNOVATION.**

Vous vous apprêtez à vous lancer dans la grande aventure de la rénovation ?

Quel que soit votre objectif – améliorer votre confort de vie, faire des économies d'énergie ou revendre votre bien à long terme – un projet de rénovation doit être mûrement réfléchi.

Vous découvrirez dans ce guide les différentes phases d'une rénovation, ainsi que des conseils pour mener ce projet avec succès.

- 1.**
IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉNOVATION p.3
- 2.**
**LISTER LES TRAVAUX A FAIRE RÉALISER
PAR DES PROFESSIONNELS** p.5
- 3.**
ORGANISER LES PHASES DU CHANTIER p.7
- 4.**
PLANIFIER ET PRÉPARER LES TRAVAUX p.8
- 5.**
CHOISIR SES ARTISANS p.9
- 6.**
**CONNAÎTRE LES RÈGLES
ET NORMES DE RÉNOVATION** p.11
- 7.**
FINANCER LES TRAVAUX p.14

1. IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉNOVATION

Première étape d'un projet de rénovation : définir précisément son besoin.
Votre maison mérite un rafraîchissement, ça vous en êtes convaincu.
Mais savez-vous jusqu'à quel point vous êtes prêt à lui donner un coup de jeune ?

SIMPLE, COMPLÈTE OU LOURDE Quelle rénovation êtes-vous ?

Jusqu'où êtes-vous prêt à aller dans la rénovation de votre maison ?
Pour le clarifier, identifiez parmi ces trois situations celle dans laquelle
vous vous reconnaissez le plus.

“

La maison a un peu vieilli. J'aimerais lui donner un style plus actuel et remplacer des équipements datés par des modèles plus performants (la climatisation par exemple).

”

RÉNOVATION SIMPLE

C'est un chantier rapide, qui peut être fait par vos soins et terminé en quelques week-ends seulement. Il n'engage pas de frais importants.

“

La maison a très mal vieilli. L'installation électrique est à remettre aux normes, les sols et les murs à remettre au goût du jour !

”

RÉNOVATION COMPLÈTE

Pour rénover du sol au plafond, vous allez avoir besoin d'un budget plus conséquent et de l'aide de professionnels, si vous n'êtes pas un bricoleur expérimenté.

“

Tout est à refaire ! Électricité, plomberie, climatisation, sans parler des ouvertures et des planchers porteurs...

”

RÉNOVATION LOURDE

Pour des travaux de cette ampleur, l'aide d'artisans va être indispensable, au moins pour une partie du chantier. C'est presque une nouvelle maison que vous bâtissez !

Avant de vous lancer, 2 étapes à respecter !

Si vous vous engagez dans une rénovation complète ou lourde, votre liste de travaux à réaliser doit être longue... Prenez le temps de bien réfléchir avant de commencer :

Évaluez les principaux défauts de votre habitation.

Si vous n'êtes pas un expert du bricolage, il peut être judicieux de faire faire un diagnostic complet de votre habitation par un professionnel.

Priorisez ensuite les travaux à entreprendre.

Pour cela, vous pouvez vous aider du tableau suivant : il vous permettra d'avoir une vision claire de la situation et de prendre les bonnes décisions !

Pour chacun des principaux postes de dépense d'un projet de rénovation, notez le diagnostic (réalisé par vos soins ou par ceux d'un professionnel) et cochez son niveau d'urgence.

Cette priorisation vous permettra de trancher plus facilement si jamais vous avez des arbitrages à faire à la réception des devis.

	ÉTAT ACTUEL	NIVEAU D'URGENCE			
		++++ URGENT OU DE SÉCURITÉ	+++ IMPORTANT	++ CONFORT PRIORITAIRE	+ CONFORT SECONDAIRE
LES MURS					
LE SOL					
LA PLOMBERIE					
L'ÉLECTRICITÉ					
L'ISOLATION THERMIQUE					
LES REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS					
LES FAÇADES					
LES MENUISERIES INTÉRIEURES					
LES MENUISERIES EXTÉRIEURES					
LE CHAUFFAGE					
LA TOITURE					
LA CHARPENTE					
AUTRE :					

2. LISTER LES TRAVAUX À FAIRE RÉALISER PAR DES PROFESSIONNELS

Vous avez des talents de bricoleur ? Faire une partie des travaux vous-même peut être une bonne solution pour faire des économies. A moins d'être du métier, vous ne pourrez néanmoins pas vous passer complètement des services d'un professionnel qualifié qui, au-delà d'avoir le savoir-faire, maîtrise les normes de sécurité et dispose de l'outillage nécessaire.

À rénover soi-même

Si vous avez un peu d'expérience dans le bricolage, vous pourrez réaliser :

La démolition de cloisons

Les travaux de placage

La pose d'une nouvelle isolation thermique

La rénovation des peintures et des revêtements de sol

La pose d'une [cuisine intégrée](#)

Et autres petits travaux

ASTUCE



Si vous avez un doute, pensez à regarder des tutos ! Internet en regorge. C'est un bon moyen de s'auto-former et de bénéficier des conseils d'autres bricoleurs.

NOTRE CONSEIL



Prenez le temps de vous rendre régulièrement sur le chantier pour observer l'avancement et faire un point avec les artisans et/ou le maître d'œuvre. C'est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incompréhensions ou d'erreurs, avant qu'il ne soit trop tard pour rectifier et éviter le contentieux.

Avec l'aide d'experts

Il est conseillé de déléguer à des professionnels les travaux suivants :

Le gros œuvre telles que des ouvertures dans des murs porteurs (une décennale et l'intervention d'un ingénieur béton sont plus que recommandées)

Une nouvelle installation électrique aux normes

La pose d'un nouveau chauffage

La rénovation intégrale de la plomberie

La rénovation des toitures et/ou de la charpente

L'aspect extérieur de la maison, notamment le ravalement de façade

L'installation de panneaux solaires

Qu'est-ce que vous pouvez faire vous-même ?
Qu'est-ce qui devra être délégué à un professionnel ?

Faites la liste !

À rénover soi-même

À déléguer à un expert

3. ORGANISER LES PHASES DU CHANTIER

Un chantier se décompose en plusieurs étapes interdépendantes. C'est important de connaître le déroulé type d'un chantier afin d'organiser l'intervention des différents corps de métier, d'anticiper les contraintes et les choses à préparer au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

DÉMOLITION ET GROS ŒUVRE



Démolition
de murs et cloisons...

Création des saignées et accès pour faire passer les arrivées/évacuations d'eau et les gaines électriques.

Travaux de gros œuvre :
création de murs porteurs, pose d'une chape de béton, installation d'une nouvelle charpente et d'une couverture.



NOTRE CONSEIL

Anticipez l'emplacement de tous les meubles et des équipements sanitaires et électriques avant de déterminer l'emplacement des prises électriques et de faire les saignées.

SECOND ŒUVRE



Isolation thermique et phonique du toit ou des combles, des sols et des murs en contact avec l'extérieur.

Remplacement des menuiseries extérieures :
porte d'entrée, fenêtres...
Ajout éventuel de stores et volets.

Pose de cloisons, d'enduits sur les murs et plafonds, mise en place des menuiseries intérieures (portes).

Plomberie et climatisation : rénovation des arrivées et évacuations d'eau, changement de robinetterie, installation d'équipements sanitaires, réfection des tuyaux de gaz, remplacement du système de climatisation/chauffage...

Rénovation ou remise aux normes du réseau électrique : insertion des câbles dans les gaines, remplacement du tableau électrique, pose des interrupteurs et prises électriques.

FINITION



Pose des revêtements muraux et mise en peinture des plafonds.

Pose des revêtements de sol et des plinthes.

Installation des équipements et du mobilier : cuisine équipée, meubles de la salle de bain, dressing, escalier...

4. PLANIFIER ET PRÉPARER LES TRAVAUX

La clé d'un chantier réussi, c'est la préparation.
Voici quelques conseils pour devenir un maître de l'organisation.

Réalisez un planning de chantier précis

Celui-ci doit tenir compte de l'interdépendance entre les différents travaux. Si vous n'êtes pas un expert des travaux, le mieux est de faire appel à un maître d'œuvre ou un architecte. Sachez également que certaines entreprises générales proposent ce service, moyennant un pourcentage sur le coût global des travaux. Ces professionnels sauront comment bien ordonnancer votre chantier. C'est essentiel pour réussir à respecter le calendrier établi.

Rassemblez tous les documents

DONT VOUS AUREZ BESOIN

- Des documents de **diagnostics amiante, termite et plomb** qui vous ont été remis à l'achat du bien (cela concerne les maisons construites avant 1994 pour le plomb, et 1997 pour l'amiante)
- Des **plans d'architecte** ou, à défaut de plans, du métrage des pièces (pensez à mesurer la hauteur sous plafond pour estimer le nombre de litres de peinture à acheter)
- Des **mesures de vos appareils électroménagers**, afin de calculer leur implantation
- De la liste détaillée des **travaux à engager**, pièce par pièce
- Des **prix des matériaux au m²** pour budgéter le coût (vous aurez au préalable fait du repérage en magasin ou sur Internet)
- Du **planning** de vos travaux, incluant la date souhaitée d'emménagement

5. CHOISIR SES ARTISANS

Vous avez défini précisément votre besoin, vous avez établi un calendrier des travaux... Votre plan d'attaque est prêt, ou presque. Il vous reste maintenant à sélectionner des artisans ou des sociétés spécialisées dans la rénovation de maison. Voici quelques conseils pour choisir des partenaires de confiance.

Nos trucs et astuces

POUR VOS DEMANDES DE DEVIS

Faites systématiquement trois à quatre demandes de devis pour un même poste de dépense.

Cela vous permettra de faire une moyenne des prix pratiqués. Vous aurez ainsi les cartes en main pour négocier. Gardez néanmoins en tête que le prix ne doit pas être le seul critère de choix. Un artisan qui casse les prix n'est peut-être pas très digne de confiance...

Soyez précis dans vos demandes de devis.

Veillez à être exhaustif dans la description des travaux à réaliser. C'est important d'être clair afin d'éviter tout malentendu.

Gardez l'esprit ouvert.

Vous avez peut-être une idée très précise de ce que vous voulez. Cependant, les professionnels consultés peuvent avoir une autre vision des choses, tout aussi pertinente, voire davantage. Leur expérience des chantiers pourrait vous éviter de faire des erreurs.



5. CHOISIR SES ARTISANS

PORTRAIT D'UN artisan de confiance



- Il a une bonne réputation.**
Fiez-vous au bouche-à-oreille ou regardez les avis que lui ont laissé d'anciens clients sur Internet.
- Il se déplace chez vous avant de faire son devis.**
Cette visite est la condition sine qua none pour faire un devis au plus juste, qui tienne compte des spécificités de votre habitation. C'est en outre l'occasion d'échanger avec lui au sujet de vos envies, de connaître son avis et pourquoi pas de bénéficier de ses suggestions d'optimisation.
- Il a déclaré son activité**
Vérifiez auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat de votre département qu'il figure bien sur la liste des artisans correspondants aux [critères définis par l'administration.](#)
- Ses assurances obligatoires sont valides**
Demandez-lui ses assurances biennale et décennale ainsi que sa souscription à la responsabilité civile. Il est tenu de vous les présenter. Elles vous couvriront en cas de problème, pendant le chantier mais aussi dans les années à suivre.
- Il est titulaire d'une certification ou d'un label**
Ceux-ci sont gages du sérieux d'un artisan dans la mesure où ils attestent qu'il respecte les normes et procédures en vigueur dans son métier. L'obtention de certaines aides financières (l'éco-prêt à taux zéro ou MaPrimeRénov') est en outre conditionnée à la réalisation des travaux par un artisan Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).
- Son devis est complet et précis**
Il doit énumérer tout ce que vous aurez à payer en main d'œuvre et matériaux, indiquer la nature des travaux, la date envisagée de leur commencement, leur délai approximatif et l'affiliation aux assurances obligatoires de l'artisan.



Les artisans que vous avez pré-sélectionnés cochent toutes ces cases ? C'est bon, vous pouvez leur confier votre chantier !
Si ce n'est pas le cas, continuez à chercher...

6. CONNAÎTRE LES RÈGLES ET NORMES DE RÉNOVATION

La rénovation d'une habitation est soumise à des règles et normes. Voici les indispensables à connaître pour être en conformité avec la loi mais aussi garantir la sécurité de votre logement.

Les règles d'urbanisme

LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Travaux concernés

Tous

Démarche

Une fois que vous avez dressé la liste des travaux que vous souhaitez réaliser, contactez la mairie pour échanger avec le service urbanisme, avant de vous rendre en mairie pour vérifier que votre projet est conforme aux exigences du PLU.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Travaux concernés*

La modification de l'aspect extérieur de la maison (changement de toiture, création d'une porte ou d'une fenêtre, etc.)

La construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à 100 m²

La construction d'un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m

La construction d'une extension, une surélévation de toiture ou l'aménagement de combles impliquant la création d'une surface de plancher supérieure à 5 m² et inférieure à 40 m²

Démarche

Remplir et déposer en mairie le formulaire Cerfa N° 13703*06. L'autorisation doit ensuite être affichée de manière visible sur la voie publique, et ce toute la durée des travaux.

Délai d'obtention

1 mois en moyenne

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Travaux concernés*

Des travaux de rénovation plus lourds, tels que :

La construction d'une extension, une surélévation de toiture ou l'aménagement de combles impliquant soit :

- une extension de la surface de plancher supérieure à 40 m²
- la création d'une surface de plancher certes inférieure à 40 m², mais portant la surface totale de la maison à plus de 150 m² (Ex : Si vous agrandissez votre surface de plancher de 30 m² mais que la surface totale de votre maison fait moins de 150 m², vous avez simplement besoin d'une déclaration préalable de travaux. Par contre, si sa surface totale dépasse les 150 m², vous avez besoin d'un permis de construire.)

Les travaux de rénovation nécessaires à la réalisation d'une opération immobilière

La modification de la façade ou de la structure porteuse si le bâtiment change de destination (un commerce transformé en habitation par exemple)

Démarche

Remplir et déposer en mairie le formulaire Cerfa N° 13406*06. Le permis de construire doit ensuite être affiché de manière visible sur la voie publique, et ce toute la durée des travaux.

Délai d'obtention

2 mois en moyenne

*Les travaux concernés peuvent varier selon la commune de rattachement.

6. CONNAÎTRE LES RÈGLES ET NORMES DE RÉNOVATION

Les normes applicables

AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION

LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS

(RT EXISTANT)

Cette réglementation définit des exigences de performance minimale pour certains travaux de rénovation. Objectif ? Améliorer les performances énergétiques du parc immobilier français existant.

Vous allez faire des économies d'énergie significatives grâce à des matériaux et des équipements performants, et donc :



Travaux concernés

L'enveloppe du bâtiment (isolation par l'intérieur ou isolation par l'extérieur, parois vitrées, etc.)

Les systèmes de fourniture d'**eau chaude sanitaire**

Les systèmes de chauffage ou de **refroidissement**

La mise en œuvre de **systèmes à base d'une énergie renouvelable** (panneaux solaires, pompe à chaleur, etc.)

NOTRE CONSEIL

Retrouvez les niveaux de performance thermique à respecter pour chacun de ces travaux sur le site de [l'Ademe](#).



Si vous faites vos travaux vous-même, prenez-en connaissance avant d'acheter vos matériaux et équipements.

Si vous déléguez vos travaux à des professionnels, faites-leur confiance, ils sauront vous expliquer les modalités de la réglementation, et surtout veiller à son application.

6. CONNAÎTRE LES RÈGLES ET NORMES DE RÉNOVATION

Les normes applicables

AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION

LA RÉGLEMENTATION ÉLECTRIQUE



Le Consuel est une attestation électrique délivrée par l'organisme du même nom : Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité. Elle atteste que l'installation électrique du logement est conforme aux normes de sécurité.

Travaux concernés

Le Consuel est obligatoire dès lors que vos travaux de rénovation nécessitent la mise hors tension de la maison. Cette attestation est indispensable pour que votre fournisseur d'électricité mette votre installation en service.

Démarche

Si vous avez fait **appel à un électricien**, c'est lui qui se charge de la demande.

Si vous avez rénové votre installation électrique **vous-même**, la demande vous incombe.

- Pour cela, vous devez acheter puis télécharger une version imprimable ou remplir directement en ligne un **formulaire Cerfa** sur le site du [Consuel](#).
- **Un agent se déplace** ensuite sur votre chantier pour contrôler l'installation électrique.
- S'il valide sa conformité, une attestation vous est délivrée. Votre fournisseur d'énergie peut ensuite **mettre en service une nouvelle ligne électrique**. Au contraire, si l'installation n'est pas conforme, il faudra réaliser les travaux nécessaires pour sa mise en conformité et demander une contre-visite.

Délai

3 semaines pour une visite de contrôle

AUTRES NORMES

Il existe de **nombreuses autres normes**, qui évoluent régulièrement. Renseignez-vous auprès de professionnels en bâtiment, ils seront les plus à même de vous renseigner.

Enfin, rappelez-vous qu'il est judicieux de **choisir un artisan RGE**. Il est formé à l'application des réglementations. De plus, pour obtenir **certaines aides financières**, vous aurez besoin de sa certification.

7. FINANCER LES TRAVAUX

C'est le nerf de la guerre. Les travaux de rénovation sont en effet coûteux. Il est important de bien anticiper son budget et le plan de financement, afin de ne pas vous mettre dans une situation délicate. La plupart des particuliers ne sont pas en mesure de tout financer en une seule fois. Heureusement, de nombreuses solutions existent pour financer son projet : différentes possibilités de crédits, des aides et des avantages fiscaux.

Combien coûte

UNE RÉNOVATION ?

Chaque projet est différent bien sûr. Le coût d'un chantier dépend de la superficie de l'habitation, de la nature et du volume de travaux à réaliser, des matériaux choisis... C'est impossible d'établir une fourchette moyenne. Néanmoins, voici quelques repères par poste de dépenses. Évidemment ces estimations peuvent varier en fonction de la complexité des travaux, du délai, des matériaux, du lieu...

La seule solution pour obtenir une **cotation fiable est de demander des devis.**

Prix moyens des travaux de rénovation d'un logement particulier

Travaux	Prix au m ² ou forfait
MAÇONNERIE	35 € - 50 € m ²
PLACAGE	30 € - 50 € m ²
RÉFECTION MURS	30 € - 40 € m ²
RÉFECTION PLAFOND	45 € - 70 € m ²
RÉNOVATION ÉLECTRICITÉ	40 € - 130 € m ²
RÉNOVATION PLOMBERIE	3 000 € - 6 000 €
RÉFECTION CHAUFFAGE	3 000 € - 15 000 €
RÉNOVATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE (SEUL)	2 000 € - 5 000 €
RÉNOVATION MENUISERIE	3 000 € - 18 000 €
PEINTURE MURS ET PLAFOND	30 € - 40 € m ²
RÉNOVATION SOLS	30 € - 45 € m ²
RÉNOVATION ISOLATION	40 € - 110 € m ²
RÉNOVATION TOITURE	40 € - 200 € m ²
RÉNOVATION CHARPENTE	30 € - 300 € m ²
RÉFECTION PISCINE	1 000 € - 5 000 €

NOTRE CONSEIL

Une fois que vous aurez reçu tous les devis des artisans ou estimé le coût du matériel, si vous rénovez vous-même, établissez un budget détaillé. Ajoutez à ce montant global **10% minimum** : des travaux s'accompagnent toujours de « surprises », pas toujours bonnes. Mieux vaut être paré à toute éventualité.



ASTUCE

Confiez la majorité des travaux à un même artisan. Vous pourrez ainsi négocier plus facilement.



7. FINANCER LES TRAVAUX

Comment financer

LES TRAVAUX ?

Tout dépend de l'étendue de vos travaux :

MOINS DE 75 000 €

Le prêt travaux

Son montant est plafonné à 75 000 €, à rembourser sur 10 ans maximum. Vous y avez droit pour n'importe quel type de travaux. Cependant, le prêteur (organisme de crédit ou banque) vous demandera des justificatifs avant d'accepter votre dossier : devis, plan des travaux...

Le prêt travaux appartient à la famille des prêts affectés. Autrement dit, il est attribué pour une dépense bien précise. Cela signifie que si finalement vous ne réalisez pas les travaux, vous pouvez restituer la somme empruntée à l'organisme prêteur.

Le crédit à la consommation

Contrairement au prêt travaux, vous n'avez pas à donner de justificatifs pour obtenir les fonds. Autrement dit, les devis d'artisans ne sont pas nécessaires, ce qui peut être intéressant si vous réalisez vous-même vos travaux.

PLUS DE 75 000 €

Le prêt immobilier

Il est accordé par les banques pour des travaux d'un montant supérieur à 75 000 €. Son remboursement s'étale sur 10 à 30 ans.

Si vous n'êtes pas encore propriétaire du bien à rénover, vous pouvez inclure dans votre prêt immobilier destiné à l'achat du bien, le budget nécessaire à sa rénovation. La banque vous demandera les devis des entreprises sollicitées pour votre chantier. Elle vérifiera qu'ils sont réalistes et pertinents au regard du projet. Vous avez ensuite deux ans pour réaliser les travaux.

NOTRE CONSEIL

Avant de demander un crédit ou une aide financière, montez un dossier complet, incluant le plan des travaux à effectuer et votre budget prévisionnel. Un projet détaillé sera plus convaincant.



NOTRE CONSEIL

Préparez soigneusement votre rendez-vous avec l'organisme de crédit en rassemblant toutes les pièces nécessaires au montage de votre dossier de financement. Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir [sur notre site](#).



Estimez vos capacités de financement et vos mensualités grâce à notre [outil de simulation en ligne](#)

Rappel : un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

7. FINANCER LES TRAVAUX

A quelles aides puis-je prétendre ?

Il existe de nombreuses **aides destinées à aider les ménages** à améliorer leur logement.

Voici un panorama des principales aides auxquelles vous pouvez prétendre en 2020 pour vos travaux de rénovation.

Travaux	Pour qui ?	À quelles conditions ?	Combien ?
ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	Propriétaires occupants Propriétaires bailleurs	Travaux de rénovation énergétique réalisés par des professionnels RGE Logement en résidence principale, achevé depuis plus de deux ans	Prêt d'un montant maximal de 30 000 € Peut être couplé à un CITE
CITE	Propriétaires occupants Locataires occupants à titre gratuit	Travaux de rénovation énergétique réalisés par des professionnels RGE Logement en résidence principale, achevé depuis plus de deux ans Pour les foyers aux revenus intermédiaires uniquement <i>Pour les ménages modestes : le CITE devient MaPrimeRénov'</i> <i>Ménages aisés : ne sont plus éligibles à partir de 2020</i> Travaux exclus du CITE 2020 : tout ce qui touche aux volets, portes, fenêtres et chaudières au fioul	Déduction d'impôt de 30% des dépenses éligibles, basé sur le montant TTC <i>Montant max de 8 000 € pour personne seule et 16 000 € pour couple</i> Cumulable avec les aides de l'Anah, des collectivités territoriales et fournisseurs d'énergie
TVA RÉDUITE	Propriétaires occupants Propriétaires bailleurs	Local d'habitation achevé depuis plus de 2 ans Travaux effectués et matériel fourni par un professionnel	TVA réduite à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique
AIDES DE L'ANAH	Propriétaires occupants Propriétaires bailleurs	Travaux destinés à l'amélioration de l'habitat Logement achevé depuis 15 ans minimum Correspondre aux critères de ressources	Prise en charge à 50 % des travaux dits « lourds », pour un montant maximal du chantier de 50 000 € HT Pour les autres travaux d'amélioration énergétique : prise en charge entre 35 et 50 % du montant total, selon conditions de ressources, pour un montant total de chantier à 20 000 € HT

ASTUCE



Pour vous aider à identifier les aides auxquelles vous avez droit, rendez-vous sur le site [FAIRE](#) : un site du gouvernement qui met à votre disposition de nombreuses informations sur la rénovation. Vous pourrez aussi y prendre contact avec un conseiller.

En bref, les 10 points clés à retenir pour réussir votre projet de rénovation

- 1.** Établissez une liste détaillée des travaux à réaliser.
- 2.** Planifiez les travaux en fonction des interactions entre les corps de métiers. Fixez une date de livraison réaliste (c'est souvent plus tard que plus tôt).
- 3.** D'après la liste des travaux, définissez ceux que vous pourrez réaliser vous-même, et ceux pour lesquels vous aurez besoin de l'aide d'un professionnel.
- 4.** Choisissez soigneusement vos artisans. Fiez-vous au bouche-à-oreille et demandez plusieurs devis pour comparer.
- 5.** Sélectionnez avec soin les matériaux. Là encore, demandez plusieurs devis. Rappelez-vous que le prix n'est pas le seul critère de choix, ne négligez pas la qualité.
- 6.** À partir des devis, établissez un budget à tenir et prévoyez une marge de manœuvre. Renseignez-vous sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.
- 7.** Préparez un plan de financement et un dossier complet à présenter aux organismes de crédit.
- 8.** Si besoin est, demandez les autorisations nécessaires pour votre chantier (PLU, permis de travaux...).
- 9.** Prenez soin de respecter les normes de sécurité et les règles en vigueur pour la rénovation.
- 10.** Restez vigilant tout au long du chantier. Faites des visites de contrôle régulièrement, et ce même si vous faites appel à un maître d'œuvre.



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER À CONCRÉTISER VOTRE PROJET DE RÉNOVATION

Spécialiste du crédit à la consommation et de l'équipement des entreprises, [Sorefi](#) propose des solutions de financement pour les biens d'équipements et les véhicules, des offres de prêt personnel et de regroupement de crédits.

Pour tout savoir sur Sorefi et nos offres de financement, rendez-vous sur [sorefi.fr](#).

Et si nous discutons de votre projet de rénovation ?
Rendez-vous [en agence](#) ou sur [notre site](#).